



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.19/5
3 août 1978

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion d'experts sur le Fonds d'affectation
spéciale pour la Méditerranée et autres
questions institutionnelles et financières

Genève, 18-22 septembre 1978

PROJET DE BUDGET

du

Plan d'action pour la Méditerranée
pour l'exercice biennal 1979-1980

GE.78-8130

1. A la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée (Monaco, 9-14 janvier 1978), les délégations ont examiné les futurs arrangements institutionnels et financiers nécessaires à l'exécution efficace du Plan d'action pour la Méditerranée. A ce propos, la Réunion a adopté plusieurs recommandations, dont deux sont en rapport étroit avec le présent document :

Les gouvernements réunis à Monaco ont demandé au Directeur exécutif d'établir un rapport sur le budget prévu pour le Plan d'action pour la Méditerranée. Ils ont retenu le principe de la création d'un fonds d'affectation spéciale distinct pour assurer le développement harmonieux et la coordination effective d'activités concertées. Ce fonds pourrait être alimenté à :

- 50 % par les gouvernements de la région et la Communauté économique européenne, les quotes-parts étant établies pour les gouvernements suivant le barème des quotes-parts de l'ONU et, pour la Communauté économique européenne, d'une manière à convenir entre elle-même et le PNUE;
- 50 % par le PNUE et les organisations internationales intéressées. 1/

La Réunion a accueilli avec satisfaction l'intention du Directeur exécutif de convoquer, en 1978, une réunion de représentants désignés par les gouvernements en vue d'examiner le rapport du Directeur exécutif sur le budget pour la période biennale 1979-1980. 2/

2. Le présent document contient un projet de budget (tableau I) concernant les activités dont le Directeur exécutif du PNUE envisage l'exécution au titre du Plan d'action pour la Méditerranée durant l'exercice biennal 1979-1980, ainsi que des explications devant aider les représentants à comprendre sur quelles bases on s'est fondé pour déterminer le coût de ces activités.

3. Les représentants qui participent à la Réunion d'experts sont invités à examiner le projet de budget ci-joint et à formuler des recommandations qui seront examinées à leur première réunion (février 1979), par les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.

4. Le Directeur exécutif du PNUE prévoit que les Parties contractantes adopteront, à cette première réunion, le budget pour l'exercice biennal 1979-1980 ainsi que les procédures appropriées pour créer et gérer un fonds régional d'affectation spéciale pour la Méditerranée, fonds qui constituerait la base financière des activités agréées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, étant entendu que tout appui ultérieur du PNUE au Plan d'action serait subordonné à la création de ce fonds et à la décision des gouvernements de la région d'y contribuer.

5. Pour les prévisions de dépenses, on s'est fondé dans une large mesure sur les activités envisagées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée conformément aux recommandations de la Réunion intergouvernementale de Monaco (1978), en procédant par extrapolation à partir des dépenses encourues dans l'exécution du programme ces trois dernières années. C'est ce qui a été fait en particulier pour les dépenses du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée et du Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL).

DEPENSES RELATIVES AU PROGRAMME

6. Pour plus de commodité, les dépenses concernant les activités du programme ont été regroupées autour des trois grandes rubriques du Plan d'action pour la Méditerranée (évaluation de l'environnement, gestion de l'environnement, législation de l'environnement), sans oublier pour autant qu'il existe une corrélation étroite entre ces activités et celles qui sont inscrites au budget sous les postes réunions et coordination.

7. Les prévisions de dépenses relatives aux éléments du programme figurent au tableau II. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des indications sur les hypothèses qui ont servi de base à l'élaboration du projet de budget.

Evaluation de l'environnement

8. Les prévisions de dépenses afférentes au Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution se fondent sur l'hypothèse que la phase expérimentale des sept projets pilotes en cours du programme MED POL sera prolongée jusqu'au milieu de 1980 pour permettre le renforcement des instituts nationaux qui y ont participé à un stade ultérieur ou qui sont susceptibles d'y participer dans un avenir proche. En 1979, on s'emploiera - notamment dans le cadre de consultations approfondies avec les autorités nationales compétentes et les organismes spécialisés du système des Nations Unies - à préparer un programme à moyen terme de surveillance continue et de recherche concernant la pollution 3/ 4/. Les autres activités prévues pendant l'exercice biennal 1979-1980 sont celles qui ont été approuvées par la Réunion intergouvernementale de Monaco en 1978 5/.

Gestion de l'environnement

9. La Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan bleu (Split, 31 janvier - 4 février 1977) a approuvé un budget de 1 490 000 dollars EU, pour la première phase du Plan bleu. Ce montant a été incorporé dans les dépenses globales du programme. La Réunion a également accepté un système de répartition des dépenses entre les gouvernements des Etats méditerranéens et les organisations internationales qui appuient le Plan bleu 6/. Le montant des contributions reçues à ce jour de quatre gouvernements s'élève au total à 216 920 dollars, dont 151 000 environ seront dépensés en 1978. Le solde, soit 1 339 000 dollars, sera utilisé en 1979 et en 1980 pour le plan de travail arrêté lors de la réunion de Split.

10. Le coût des activités relatives aux six domaines recommandés dans le cadre du Programme d'actions prioritaires (PAP) 7/ a été calculé compte tenu de leur état d'avancement actuel et des besoins prévus pendant l'exercice 1979-1980. Les prévisions de dépenses ne comprennent pas l'appui que le PNUD pourrait apporter à ces activités.

Législation de l'environnement

11. Le coût des activités se rapportant à l'aspect juridique du Plan d'action pour la Méditerranée est imputé aux postes réunions, consultants, experts et documents.

REUNIONS

12. Les dépenses relatives aux conférences ont été calculées en fonction des prévisions suivantes :

- | | |
|--|---|
| i) Réunion des Parties contractantes | 10 jours,
février 1979 |
| ii) Réunions d'experts gouvernementaux sur un Protocole relatif aux polluants d'origine tellurique | 2 réunions parallèles,
5 jours chacune,
mars 1979 |
| iii) Réunion intergouvernementale sur les zones spécialement protégées de la Méditerranée | 5 jours
mai 1979 |
| iv) Réunion du Groupe d'experts sur le programme de surveillance continue de la pollution | 5 jours
septembre 1979 |
| v) Réunion intergouvernementale sur le Protocole relatif aux polluants d'origine tellurique | 5 jours
1980 |

13. Les réunions concernant le Plan bleu et d'autres sujets précis servant de base à l'élaboration de projets ne sont pas énumérées séparément. Il en va de même de leur coût, qui est intégré aux dépenses relatives au programme.

14. Pour déterminer le coût des services de secrétariat des réunions susmentionnées, on a supposé que ces réunions (à l'exception des trois premières indiquées au paragraphe 12, puisqu'il ne serait pas possible de transférer le secrétariat avant les dates proposées) auraient lieu dans la même ville que le Centre de coordination et qu'on emploierait dans toute la mesure possible le personnel local.

15. Si le gouvernement d'un Etat riverain de la Méditerranée, hormis l'Etat hôte du Centre de coordination, invite une réunion à se tenir sur son territoire, il doit conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptée le 17 décembre 1976, prendre à sa charge les dépenses supplémentaires résultant du fait que cette réunion se tient ailleurs que dans le pays où se trouve le Centre de coordination.

16. Pour calculer le coût des réunions, on a supposé aussi que les réunions intergouvernementales se dérouleraient normalement dans quatre langues de travail (anglais, arabe, espagnol et français) et celles des Groupes d'experts dans deux langues de travail (anglais et français) et que les documents de travail paraîtraient dans les langues de travail desdites réunions.

17. Les prévisions de dépenses relatives à la documentation ont été faites compte tenu du calendrier des réunions envisagé au paragraphe 12. L'hypothèse retenue est qu'il faudrait recourir aux services des membres locaux de l'Association internationale des interprètes et traducteurs de conférence chaque fois que ce serait possible.

18. Comme par le passé, les frais de participation d'un ressortissant de chaque pays en développement aux réunions des groupes d'experts techniques seraient financés par le budget de la Conférence.

19. On trouvera au tableau III les prévisions de dépenses relatives aux réunions mentionnées au paragraphe 12. Une distinction a été faite entre le coût de ces réunions, selon l'emplacement du centre de coordination (voir paragraphe 14), encore que pour des raisons pratiques, elle ne s'applique pas à celles visées aux alinéas i), ii) et iii) du paragraphe 12.

COÛT DE LA COORDINATION

20. Pour l'évaluation du coût du centre de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, on a dûment tenu compte de la recommandation 42 de la réunion de Monaco, qui est ainsi libellée :

Pour des raisons d'efficacité administrative et opérationnelle, et attendu que le programme pour la Méditerranée doit servir de modèle aux travaux du PNUME qui s'inscrivent dans le programme global pour les mers régionales, le Directeur exécutif maintiendra les fonctionnaires responsables de tous les éléments principaux du Plan d'action pour la Méditerranée groupés en un seul secrétariat, à Genève, à titre intérimaire. Les gouvernements réunis à Monaco n'ayant pas pris de décision quant à la localisation future du siège définitif de ce centre de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, les Gouvernements de l'Espagne, de la Grèce, du Liban et de Monaco ont renouvelé leur offre d'accueillir ce centre sur leur territoire; il a été considéré, entre autres raisons, que l'emplacement le plus approprié pour le centre serait l'un des pays du bassin méditerranéen. Les autres gouvernements qui souhaiteraient accueillir le centre ont été invités à faire des propositions au PNUME à ce sujet.

21. En égard à cette recommandation, le Directeur exécutif a chargé un consultant de haut niveau de se rendre dans les Etats ayant offert d'accueillir le centre pour étudier de manière approfondie les propositions faites. La seule offre supplémentaire reçue depuis la réunion de Monaco émane de l'Espagne, qui a proposé Barcelone comme autre emplacement possible. Le consultant s'est donc rendu en Grèce, à Monaco et en Espagne 8/. Sur la base des renseignements qu'il a recueillis au cours de sa mission, on a procédé à une estimation des dépenses que le transfert du centre de coordination de son emplacement actuel à Genève et son administration entraîneraient selon les différentes villes proposées. Ces estimations figurent au tableau IV.

22. Les prévisions de dépenses relatives à la coordination (voir tableau IV) ont été calculées sur la base d'un taux de change fixe pour l'exercice budgétaire biennal, compte tenu des taux d'inflation prévus pour chaque pays.

PERSONNEL

23. Les frais de personnel sont calculés sur la base des effectifs suivants dont le niveau est analogue à celui des effectifs fournis actuellement par le PNUME :

- 1 Coordonnateur du programme (spécialiste du milieu marin)
 (classé P-5 de l'ONU)
- 1 Economiste (classe P-4 ou P-5 de l'ONU)
- 1 Juriste (classe P-3 ou P-4 de l'ONU)
- 1 Informaticien (classe P-2 de l'ONU)

- 1 Assistant administratif (classe G-5 de l'ONU)
- 1 Secrétaire principal (classe G-4 de l'ONU)
- 2 Secrétaires bilingues (classe G-3 de l'ONU)
- 1 Dactylographe (classe G-2 de l'ONU)

24. Le montant des frais à prévoir pour les autres emplacements possibles (Athènes, Barcelone, Madrid et Monaco) comprend en outre les postes suivants : un fonctionnaire d'administration (classe P-3 de l'ONU), une standardiste/télexiste et un huissier. Ces postes ne sont pas nécessaires à Genève, parce que le Bureau régional et de liaison du PNUE à Genève assure, à temps partiel et sur la base d'une participation aux frais, les services nécessaires. De plus, à Genève, le secrétariat profite d'un grand nombre d'installations et de services communs de l'Office européen des Nations Unies, dont la valeur monétaire est difficile à chiffrer et qui n'apparaissent donc pas au tableau IV.

VOYAGE

25. Les frais de voyage du personnel du Centre de coordination demeurent approximativement les mêmes pour les cinq villes considérées.

DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION

26. On a calculé les dépenses de téléphone, de télex et d'ordinateur d'après celles encourues par le PNUE ces trois dernières années. Le montant estimatif des dépenses dues à l'utilisation de l'ordinateur du Centre international de calcul (CIC) à Genève comme installation centrale de stockage et de traitement des données et de traitement des textes intéressant le Plan d'action pour la Méditerranée, comprend la location de 3 terminaux, leur installation (à Genève, ils sont déjà installés) et l'entretien d'un nombre suffisant de lignes entre ces terminaux et l'unité centrale du CIC.

MATÉRIEL ET INSTALLATIONS

27. Les dépenses relatives au matériel et aux installations varient selon la quantité de matériel et le type d'installations et de services que le Gouvernement du pays hôte fournira gratuitement.

LOYER

28. Sauf à Genève et à Athènes, les locaux seront fournis gratuitement par le Gouvernement du pays hôte. A Genève, le montant du loyer couvrira la location des locaux à usage de bureau et du mobilier et les services courants (nettoyage, chauffage, électricité, etc.).

FRAIS DE TRANSFERT

29. Des crédits sont prévus au budget de 1979 pour le transfert du centre de coordination de son emplacement temporaire à Genève à son emplacement permanent. Le montant estimatif comprend les frais de déménagement des machines et du matériel de bureau (meubles exceptés) actuellement utilisés à Genève et les dépenses inhérentes au transfert du personnel réaffecté au nouvel emplacement (frais de voyage, indemnités d'installation et autres dépenses prévues par le règlement des Nations Unies).

Contribution du Gouvernement hôte

30. Les contributions en monnaie locale offertes par l'Espagne, la Grèce et Monaco, au cas où leur pays serait le siège du centre de coordination, sont indiquées au tableau IV après conversion en dollars des Etats-Unis. Il convient de noter que le Gouvernement grec propose de verser en drachmes une contribution qui varierait de façon à être toujours égale à 100 000 dollars des Etats-Unis par an alors que le montant des contributions par les Gouvernements monégasque et espagnol demeurerait fixe soit 50 000 francs français et 1 million de pesetas, respectivement, par an. Ces sommes ont été déduites du montant estimatif des dépenses de façon à obtenir une estimation finale de ce qu'il en coûterait d'installer le centre de coordination dans les diverses villes proposées.

Notes de bas de page :

- 1/ Recommandation 46, UNEP/IG.11/4, Annexe IV, page 9.
- 2/ Recommandation 47, UNEP/IG.11/4, Annexe IV, pages 9 et 10.
- 3/ Articles 10 et 11 de la Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution, Barcelone (1976).
- 4/ Recommandation 2, UNEP/IG.11/4, Annexe IV, page 1.
- 5/ Recommandations 6 à 24, UNEP/IG.11/4, Annexe IV, pages 2 à 4.
- 6/ Paragraphes 57 et 58, UNEP/IG.5/7, page 15.
- 7/ Paragraphe 47, UNEP/IG.5/7, page 13.
- 8/ Le Gouvernement libanais ayant ajourné jusqu'à nouvel avis la visite que devait lui faire le consultant, on ne trouvera pas dans le présent document d'estimations sur Beyrouth comme siège du centre de coordination.

TABLEAU I

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE : PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1979-1980
(en milliers de dollars EU)

	Athènes		Barcelone		Genève		Madrid		Monaco	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Dépenses relatives au programme										
- Evaluation de l'environnement	680	500	680	500	680	500	680	500	680	500
- Gestion de l'environnement	1 775	1 658	1 775	1 658	1 775	1 658	1 775	1 658	1 775	1 658
Total partiel	2 455	2 158	2 455	2 158	2 455	2 158	2 455	2 158	2 455	2 158
Coût des réunions										
- Intergouvernementale février 1979	90	-	90	-	90	-	90	-	90	-
- Groupes d'experts mars 1979	30	-	30	-	30	-	30	-	30	-
- Intergouvernementale mai 1979	45	-	45	-	45	-	45	-	45	-
- Groupe d'experts septembre 1979	18,4	-	20,7	-	33,7	-	22,8	-	27,8	-
- Intergouvernementale 1980		50,5		54,5		67,1		56,1		62,7
Total partiel	183,4	50,5	185,7	54,5	198,7	67,1	187,8	56,1	192,8	62,7
Coût de la coordination										
- Coûts réels	432,3	305,5	396	392	389	397	396	392	451,6	443
- Contribution du gouvernement	-100	-100	-12,5	-12,5	-	-	-12,5	-12,5	-10,9	-10,9
Total partiel	332,3	305,5	383,5	379,5	389	397	383,5	379,5	440,7	432,1
TOTAL	2 970,7	2 514	3 024,2	2 592	3 042,7	2 622,1	3 026,3	2 593,6	3 088,5	2 652,8

Tableau II - Dépenses relatives au programme
(tous les chiffres sont exprimés en milliers de dollars des Etats-Unis)

	1979	1980
1. Evaluation de l'environnement		
1.1 Projets pilotes MED POL		
Formation et réunions	120	70
Equipement consommable	80	40
Equipement non consommable	60	40
Interétalonnage et entretien	85	90
Consultants/experts	50	50
Frais de voyage	25	25
1.2 Pollution transmise par l'atmosphère	90	75
1.3 Pollution transmise par les cours d'eau	80	40
1.4 Modélisation	90	70
Total partiel	680	500
2. Gestion de l'environnement		
2.1 Plan bleu	810	529
2.2 Programme d'actions prioritaires		
Ressources biologiques de la mer	120	90
Ressources en eau douce	80	100
Sources renouvelables d'énergie	140	100
Etablissements humains	30	70
Protection des sols	30	90
Tourisme	20	100
2.3 Etablissement de critères et de normes provisoires concernant la qualité de l'environnement	130	160
2.4 Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée	345	379
2.5 Zones, habitats et espèces particulièrement protégés	70	40
Total partiel	1 775	1 658
TOTAL	2 455	2 158

Tableau III - Coût des réunions, selon l'emplacement du centre de coordination (toutes les estimations, en milliers de dollars EU, sont faites pour 1979; pour les réunions de 1980, majorer de 10 % pour tenir compte de l'inflation)

Type de réunion et de dépenses	Athènes	Barcelone	Genève	Madrid	Monaco
Réunion intergouvernementale, 10 jours, séances plénières ou deux comités;					
- rémunération des interprètes, traducteurs et dactylographes, y compris indemnité journalière de subsistance et frais de voyage du personnel non recruté localement	60,3	63,5	90	57,7	78,6
- frais de location	7,6	11	-	18,5	1
- documentation	9	10	24	10	16
Total partiel	76,9	84,5	114	87,2	95,6
Réunion intergouvernementale, 5 jours, séances plénières ou deux comités;					
- rémunération des interprètes, traducteurs et dactylographes, y compris indemnité journalière de subsistance et frais de voyage du personnel non recruté localement	35,4	36,5	45	34	45
- frais de location					
- documentation	6,5	7	16	7	11
Total partiel	45,9	49,5	61	51	57
Réunion du Groupe d'experts, 5 jours, séances plénières uniquement;					
- rémunération des interprètes, traducteurs et dactylographes, y compris indemnité journalière de subsistance et frais de voyage du personnel non recruté localement	5,7	5,7	15	5,7	11,7
- frais de location	2	2,2	-	3,8	1
- documentation	2	2,5	6	2,5	4
- indemnité journalière de subsistance et frais de voyage des experts venant de pays en développement	8,7	10,3	12,7	10,8	11,1
Total partiel	18,4	20,7	33,7	22,8	27,8

Tableau IV - Coût de la coordination, selon l'emplacement du centre de coordination
(en milliers de dollars EU)

	ATHENES		BARCELONE ou MADRID		GENEVE		MONACO	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Personnel	219	239	213	239	300	300	301	326
Voyages	25	28	25	28	25	28	25	28
Dépenses d'administration								
Téléphone	15	18	15	18	15	18	15	18
Télex	18	20	18	20	18	20	18	20
Ordinateur	83	80	83	80	14	14	45	42
Autres	5	5	5	5	5	5	5	5
Matériel et installations	12,6	5	2	2	3	3	17,6	4
Loyer	9,7	10,5	-	-	9	9	-	-
Frais de transport	45	-	35	-	-	-	25	-
Total partiel	432,2	405,5	396	392	389	397	451,6	443
Contribution du gouvernement hôte (en espèces)	100	100	12,5	12,5	-	-	10,9	10,9
TOTAL	332,3	305,5	307,5	379,5	389	397	440,7	432,1